



Schweizerischer Bankpersonalverband
Association suisse des employés de banque
Associazione svizzera degli impiegati di banca

2,5% d'augmentation de salaire dans les banques – une revendication sensée

L'Association suisse des employés de banque (ASEB) revendique une augmentation de salaire moyenne de 2,5% dans les banques. Celle-ci doit être répartie entre tous les employés, en favorisant particulièrement les fonctions inférieures. Pour assurer un bon fonctionnement du partenariat social, les commissions du personnel doivent pouvoir contrôler les critères et la répartition de ces augmentations.

2,5% d'augmentation de salaire – pour sortir de la crise

L'année passée, les augmentations de salaire dans les banques ont été inférieures à la moyenne: 1,9% pour le secteur financier contre 2,6% en moyenne suisse. Les banques étaient alors en pleine tourmente, les employés en ont tenu compte. Cette année, la plupart des banques annoncent des résultats positifs atteints aussi grâce à des restructurations qui ont touché de plein fouet les employés – rachats et fusions, réductions d'effectifs, réductions des salaires variables, remise en question de certaines prestations... Les employés ont payé leur écot à la crise. Ils veulent maintenant aussi profiter du redoux. Avec cette revendication, l'ASEB favorise un renforcement des salaires fixes au détriment des salaires variables qui créent une insécurité matérielle difficilement supportable pour les salariés moyens.

En accroissant les salaires fixes, les banques participent au maintien du pouvoir d'achat qui joue un rôle prépondérant pour le marché intérieur. Les salaires variables en période de crise sont proportionnellement davantage réservés à l'épargne, dans un souci légitime de se protéger d'un avenir incertain.

Une augmentation équitable et transparente

Tous les salariés ont participé à l'effort pour traverser la crise. Ils méritent tous une augmentation de salaire. La responsabilité des commissions d'entreprise est de défendre les intérêts de tous les salariés. A défaut d'une augmentation générale de salaire, les responsables des instituts financiers doivent fournir aux représentants des employés les données qui leur permettent de contrôler la répartition des augmentations de salaire et ses critères. Si les commissions d'entreprise ne peuvent remplir leur fonction par manque d'informations, elles ne pourront à l'avenir que négocier des augmentations générales de salaire pour remplir leur mandat contractuel.

Berne, le 24 septembre 2009

Contacts pour des renseignements détaillés et photos:

Denise Chervet, secrétaire centrale ASEB

denise.chervet@aseb.ch

T +41 79 408 92 40